

# LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté !

## ABONNEMENTS

|                                     | UN AN  | 6 MOIS | 3 MOIS |
|-------------------------------------|--------|--------|--------|
| LYON et Départements limitrophes... | 20 fr. | 11 fr. | 6 fr.  |
| Autres Départements.....            | 24 fr. | 13 fr. | 7 fr.  |

## DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue de la Charité, 48 - RÉDACTION &amp; ADMINISTRATION - 46, Rue de la Charité, LYON

## ANNONCES

Les Annonces sont reçues pour Lyon et la Région :

AUX BUREAUX DU JOURNAL

A Paris : Chez M. PRÉVAL, 28, Rue d'Assas

## LA JOURNÉE

La Chambre discute les diverses interpellations relatives à l'affaire Dreyfus. M. Méline répond à M. Hubbard. La Chambre vote l'affichage de son discours et approuve ses déclarations par 416 voix contre 41.

M. Gauthier de Clagny et Castelin retirent leur interpellation.

La Chambre discute ensuite l'interpellation Ernest Roche sur les relations du général Billot avec la famille Dreyfus.

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 428 voix contre 54.

La Chambre a repoussé la demande d'amnistie des condamnés d'Algérie.

L'interpellation Fabre sur l'affaire Dreyfus n'a pu venir au Sénat, le ministre de la guerre étant retenu à la Chambre ; la date en sera fixée dans une prochaine séance.

Zola et le gérant de l'« Aurore » ne se sont pas encore pourvus en cassation ; la « Liberté » affirme qu'ils se pourvoient.

On assure que le gouvernement s'est provisoirement arrêté, pour les élections générales, à la date du 24 avril.

## Le Bouc d'Israël

Les juifs qui eurent toujours grand besoin de se purifier et ne furent jamais embarrassés pour inventer un mode de purification qui ne leur coûtait rien, avaient trouvé autrefois le moyen de mettre d'accord leur conscience et leur estomac, aussi élastiques l'un que l'autre.

Aux approches de la grande fête, ils choisissaient un jeune bouc qu'ils promenaient devant les habitations de la tribu, et chaque youpin et youpine lui jetait au passage ses péchés à la tête, en faisant un examen de conscience d'autant plus scrupuleux qu'il demeurait mental et restait le secret du nouveau converti.

— J'ai volé, bouc. Prends le péché et laisse-moi l'argent.

Cela se répétait jusqu'au dernier youpin. Je veux dire au dernier youpin. Après quoi le pauvre bouc prévaricateur était mis à mort en expiation des méfaits de la communauté sanctifiée à bon compte.

Seulement, pour ne rien perdre, les nouveaux saints mangeaient ensuite le bouc et leurs péchés renaissaient en eux pour être aussi traîtreusement digérés qu'aujourd'hui.

Cette petite cérémonie n'est pas de l'histoire si ancienne. Réfléchissez un peu, et dans le procès d'hier vous retrouverez le bouc d'Israël.

Il s'appelle Zola.

Tant d'années ont passé depuis la célébration de la coutume que si elles ne l'ont pas abolie, elles l'ont perfectionnée. L'animal est devenu un homme qui veut modestement s'appeler un génie et s'attribuer plus de raison que n'en contiennent tous les cerveaux réunis de l'armée, du gouvernement et de la presse honnête appelée par le bouc « immonde ».

Pressenti sur le Thabor de ses œuvres complètes, invité à s'élancer dans le ciel de la justice et de la vérité, il se croit assez pur pour prendre sur lui le péché de la trahison d'Israël et il brame :

— De sa réhabilitation, j'en fais mon affaire.

Naturellement, les juifs le prennent au mot, font de « son affaire » l'affaire Zola et le promènent devant les tentes des douze tribus si bien représentées à Paris.

Les Dreyfus et les Hadamards grands et petits l'accablent et lui mettent sur le dos leur lourde charge de honte familiale.

Prends tout ça, bouc. A nous les fleurs des périodes de M. Labori, les éloges dithyrambiques, l'auréole de l'innocence et du martyre. A toi la prison, puisque les mœurs françaises ne permettent pas d'immolation plus magnifique.

Cela est absolument vrai. Le syndic a-t-il sacrifié Zola comme un simple bouc, et les rabbins modernes sont les dignes continuateurs des grands prêtres dont je n'ai jamais su pourquoi on m'a si religieusement appris l'histoire dite « sainte » malgré les courtisanes et

les sorciers qui en empestent toutes les pages.

Il n'y a qu'à lire le plaidoyer de M. Labori pour s'en convaincre. C'est tout du long la défense de Dreyfus et du juif. A peine s'il y est question, à la fin, du triste Zola, du pauvre bouc qui a assumé sur lui la trahison, pour dire encore qu'épargner le bouc c'est prouver qu'il n'y a pas eu péché et qu'il n'a pu le prendre.

Pour cinq minutes consacrées à la vraie défense, que d'heures d'horloge employées à plaider la cause de cet étranger au procès, le traître, le juif, Israël qu'il faut purifier, laver devant l'histoire, dégraisser tout au moins.

C'est fait dans la mesure où cela pouvait être fait. M. Labori qui entend singulièrement ses devoirs d'avocat, a abouti à ce résultat de faire condamner son client au maximum. Mais il a entassé assez d'équivoques, assez hurlé de faussetés pour que des historiens à la solde du juif n'aient qu'à finir son œuvre pour créer la légende qui défigurera la page de cette fin de siècle.

C'est la rouerie juidaïque prise sur le fait.

Comme au juif qui trahit Jésus les princes des prêtres substituèrent l'Aryen qui le condamna pour permettre d'opposer Ponce-Pilate à Judas, à Dreyfus qui trahit la France, le syndicat voulut substituer Esterhazy d'abord qui regimba, puis opposer Zola, victime par orgueil d'un complot qu'il n'a pas su voir, exécuté comme Ponce-Pilate des canailleries des rabbins.

Pour Zola triomphant de son abjection nous n'aurions pas eu assez de mépris ; pour la victime nouvelle de la juiverie cosmopolite, si peu intéressante qu'elle soit, nous éprouvons quelque pitié.

Il y eut un vice dans ce dernier procès que la cour de cassation ne cassera pas mais que l'histoire ne ratifiera qu'en voyant surtout la condamnation du syndicat caché derrière Zola et délaissant sa cause pour continuer son œuvre.

Cot accusé ne fut pas défendu. Cet accusé a donc été trahi, lui aussi, par les traîtres en faveur de qui il avait élevé si impudemment et naïvement la voix.

Servez donc les juifs ! voilà comment ils vous paient !

Esterhazy couvra de son corps celui du juif Weill et paiera ses dettes, lui qui ne peut payer les siennes. Il en sera récompensé par la livraison de ses lettres d'ami au grand rabbin Zadoc Kahn pour qu'elles servent à l'accuser du crime de haute trahison.

Zola dira : « Je jure que ce juif est innocent. » Il en sera récompensé par les juifs qui visiblement sont les conducteurs de ce procès par le plus lâche des abandons dans des débats menés pour ne servir qu'aux juifs, dans une plaidoirie payée pour ne défendre qu'un Dreyfus qui n'est pas en cause, qu'une juiverie regnante sur le procès où l'Aryen sera sacrifié, d'où il sortira lamentable, réduit à traiter de « cannibales » ceux qu'il nommait auparavant « le cœur et la raison de Paris », ne s'apercevant même pas, dans le désarroi de ses facultés éteintes, que ceux qui ont mangé sa chair de victime, ce sont les juifs qu'il défendait.

Quos vult perdere Jupiter dementat, disait l'adage ancien. Le catéchisme plus précis nous dit que Dieu punit ordinairement les orgueilleux en permettant qu'ils tombent dans des fautes honteuses et humiliantes.

C'est la juste punition de l'orgueil de Zola entraîné jusqu'à la démente. Mais devant cette ruine qui s'écroule sous les malédictions du peuple, le cœur se serre comme devant la désolation des temples païens écroulés sur le passage des Barbares.

Une ruine est toujours lamentable. Ce qui reste à hair maintenant, ce sont ceux qui la firent en passant là, les Juifs.

MARTEL.

Nous rappellerons à tous nos amis que l'imprimerie, jointe à la « France Libre », se charge de tous les travaux, ordinaires ou de luxe, et les livre dans les meilleurs délais possibles de soins, de rapidité et de prix.

## Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUE &amp; TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAUX

## Informations

## LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Paris. — On a distribué à la Chambre le rapport Noël au nom de la commission des douanes au sujet du projet tendant à la prorogation de la loi du 13 janvier 1892 relative aux encouragements spéciaux à donner à la sériciculture et à la filature de la soie, et un avis favorable de M. Krantz au nom de la commission du budget au sujet de ce même projet.

## NOUVEAU DOUZIÈME PROVISIOIRE

Le conseil de cabinet a autorisé le ministre des finances à déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi portant ouverture d'un troisième douzième provisoire pour assurer le fonctionnement des pouvoirs publics durant le mois de mars, le budget de 1898 ne paraissant pas pouvoir être voté définitivement avant la fin du mois prochain.

## L'UNION RÉPUBLICAINE DU SÉNAT

L'Union républicaine a constitué aujourd'hui son bureau de la façon suivante :  
Président, M. Guyot (Rhône).  
Vice-présidents, MM. Poirrier (Seine) et Morellet.  
Secrétaire, M. Rathier.  
Trésorier, M. Scheurer-Kestner.

Membres du comité de direction : MM. Demôle, Dussolier, Cazot, Cochery, Waldeck-Rousseau, Raynal, Chantemille, Lelièvre et Dunois.

## CONSEIL DES MINISTRES

Paris. — Les ministres se sont réunis ce matin au ministère de l'Agriculture, sous la présidence de M. Méline.

Le conseil a été consacré à l'examen des interpellations déposées ou annoncées sur les affaires Dreyfus et Zola dont le gouvernement demandera la discussion immédiate à la Chambre.

## La Fin de la Législature

Paris. — On assure que le gouvernement s'est provisoirement arrêté, pour les élections générales, à la date du 24 avril. Si aucun incident imprévu ne se produit qui l'oblige à retarder les élections et à les reporter au 8 mai, car il est décidé à ne pas les faire le 1<sup>er</sup> mai, cette date du 24 avril deviendra définitive.

Dans ce cas, la période électorale s'ouvrira officiellement une semaine environ après la séparation des Chambres. Il ne faut plus compter, en effet, que la session puisse être close avant les derniers jours du mois de mars. En dehors de la séance qui sera sans doute consacrée aux interpellations sur l'affaire Dreyfus, il faudra au moins deux ou trois journées pour achever le budget de l'Agriculture et voter les quelques chapitres réservés des autres budgets spéciaux.

D'autre part, le gouvernement ne s'est pas encore mis d'accord avec la commission du budget sur les mesures financières propres à assurer l'équilibre. Dans ces conditions, la Chambre ne pourra pas aborder avant mardi ou mercredi l'examen des recettes, qui prendra une dizaine de jours. Il en faudra autant au Sénat pour discuter le budget ; puis les deux Chambres auront à se mettre d'accord sur les points en litige.

Tout cela, on le voit, mènera bien près de la fin du mois prochain. De toute façon, le Parlement ne s'ouvrira ni pendant le mois d'avril ni pendant le mois de mai. Quant à la nouvelle Chambre, les pouvoirs de la Chambre actuelle expirant le 31 mai, elle se réunira, de plein droit le 1<sup>er</sup> juin.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

## AVANT LA SÉANCE

Dès 1 heure de l'après-midi, bien avant l'ouverture de la séance, les couloirs du Palais-Bourbon sont très animés. Une foule de députés, de journalistes, d'hommes politiques sont là, retrouvant dans cette enceinte la fièvre et la discussion qui s'étaient depuis plus de quinze jours transportées au prétoire.

On commente beaucoup le verdict d'hier, qui ne trouve presque que des approbateurs ; mais il faut avouer que les incidents dont la séance d'aujourd'hui sera sans doute abondamment pourvue préoccupent davantage encore nos honorables.

Il est officiel en effet depuis hier soir que M. Hubbard interpellera le gouvernement sur l'attitude du général de Boisdeffre au cours du procès ; il est également officiel — d'après le compte rendu qui circule du conseil des ministres de ce matin — que le gouvernement demandera la discussion immédiate de cette interpellation.

On fait remarquer que d'autres demandes d'interpellations se sont produites, celles de M. Castelin, Roche et de Beauregard, toutes sur l'affaire Dreyfus et autres points spéciaux du procès qui vient de se terminer.

M. Gauthier de Clagny qui arrive dans les couloirs annonce qu'il a pris l'initiative d'une nouvelle interpellation.

Je veux demander au gouvernement, nous dit l'honorable député de Seine-et-Oise, quelles mesures il compte prendre contre les meneurs de la campagne en faveur de l'ex-capitaine Dreyfus.

Cela porte à 5 le nombre des interpellations inscrites.

Si l'on ajoute qu'un certain nombre de députés manifestent l'intention de prendre une part active aux débats, il est probable que la séance sera intéressante et des plus mouvementées.

## LA SÉANCE

Séance du 24 février. — Présidence de M. Brisson

M. Méline est à son banc très entouré ; il s'entretient très longuement avec le président de la Chambre. Arrivent successivement MM. Turrel et Cochery.

Les tribunes sont absolument bondées ; beaucoup de dames en toilette sombre, car il ne cesse de pleuvoir. La tribune des journalistes est particulièrement bruyante, les discussions, surexcitées par quinze jours de polémique autour du procès Zola, y sont très vives et l'on s'y interrompt sans cesse. M. Urbain Gohier, de l'« Aurore », a une vive altercation avec un de nos confrères du « Gaulois ».

Les tribunes diplomatiques sont garnies par le nombreux personnel des ambassades. On remarque en particulier M. Monson, ambassadeur d'Angleterre.

Le premier député arrivé est M. Joseph Reinach ; on se le montre non sans curiosité.

Les banquettes se remplissent rapidement. M. Reinach reste isolé à son banc où il écrit sans s'arrêter ; nul ne vient lui serrer la main.

MM. Billot, Barthou, Lebon, Hanotaux, Millard, Boucher, viennent s'asseoir au banc des ministres.

La séance s'ouvre à 2 h. 20.

Il règne un profond silence.

## L'AFFAIRE DREYFUS

## Interpellation Hubbard

M. Brisson. — J'ai reçu de M. Hubbard une demande d'interpellation sur l'attitude des officiers généraux devant la justice civile.

M. Gauthier de Clagny demande également à interpellier sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour réprimer les défenseurs du traître Dreyfus.

Je rappelle également que trois autres interpellations ont été déposées la semaine dernière par MM. Roche, de Beauregard et Castelin sur la même question.

M. Méline. — Je demande la discussion immédiate dans l'ordre suivant : 1<sup>re</sup> Interpellation Hubbard ; 2<sup>e</sup> Interpellation Castelin et Gauthier de Clagny ; 3<sup>e</sup> Interpellations de Beauregard et Roche. (Très bien ! très bien !)

La Chambre accepte cet ordre de discussion.

## DISCOURS DE M. HUBBARD

M. Hubbard. — Je laisserai de côté les conditions judiciaires du procès Zola, mais à côté de la question se mêlent des considérations d'ordre politique : des officiers, cités comme témoins, ont refusé de déposer. Est-ce par ordre ou spontanément ?

Une décision judiciaire les a obligés à comparaître : ils ont obéi, mais ils se sont retranchés derrière le secret professionnel. Toutefois, à un moment deux officiers généraux ont pris sur eux de faire des déclarations qui sortaient des limites fixées par le président des assises ; le ministre les avait-il autorisés à faire des déclarations ? (Bruits.)

Et ces paroles ont revêtu un caractère d'exceptionnelle gravité. C'est d'abord le général de Pellieux qui s'est écrié à la barre de la cour d'assises :

« La détermination de la légalité à la Chambre des députés est le résultat d'un passage du rapport de M. d'Ormesson. Comme le colonel Henry je dis : « On veut la lumière. Allons-y ! » (Applaudissements au centre et à droite. Bruit à gauche.)

« Au moment de l'interpellation Castelin, on a eu, au ministère de la guerre, la preuve absolue de la culpabilité de Dreyfus. Il est arrivé au ministère un papier, — je l'ai vu — qui disait : « Ne dites jamais les relations que nous avons eu avec ce juif. »

« La note est signée non pas d'un nom connu mais était accompagnée d'une carte de visite contenant des indications de rendez-vous avec un nom de convention, le même qui figure au bas de la note. J'affirme ce fait et le général de Boisdeffre le confirmera. »

« J'ajoute : je désire qu'on appelle le général de Boisdeffre. »

Le lendemain, Messieurs, le général de Boisdeffre, à la même barre, confirmait l'existence de pièces secrètes et menaçait le jury de la démission de l'état-major.

Ces généraux étaient-ils autorisés par le ministre (interjections) et vraiment n'est-il pas étrange qu'un général ait pu agir ainsi ? (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Je suis de ces républicains qui s'inquiètent (mouvements divers) et se demandent si les généraux croient avoir un rôle politique à jouer. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Méline a prononcé lui-même le mot de nouveau boulangisme (mouvements divers) et il a dit qu'il saurait l'empêcher. Eh bien ! je lui demande si le cri de : « Vive la République ! » est devenu séditieux, auquel on oppose celui de : « Vive l'armée ! », il est inadmissible que le cri de : « Vive la République ! » attire les violences à celui qui le pousse. (Applaudissements à gauche.)

Regardez la foule de ceux qui se sont livrés à ces inqualifiables violences ! C'est celle facilement reconnaissable des antisémites professionnels de la haine de race, de la haine religieuse et contre l'attitude desquels proteste notre vieille tolérance républicaine (Applaudissements à gauche.)

Ce sont ceux qui dans les réunions publiques ou privées provoquent au massacre des citoyens et au pillage des fortunes, qui dans la presse poussent à la guerre civile ; c'est la réaction catholique qui menace la libre-pensée juive, protes-

tante ou autre (Reclamations à droite, applaudissements à gauche.)

Voilà donc le double péril devant lequel nous nous trouvons. Venez donc dire à la tribune que vous ne tolérez pas le désordre dans la rue ; que vous ne permettez pas aux officiers de nourrir des desseins politiques et que vous exigez la subordination de l'autorité militaire au pouvoir civil. (Applaudissements à gauche.)

## DISCOURS DE M. VIVIANI

M. Viviani. — Le parti socialiste, divisé comme tous les autres partis sur la question de la culpabilité du condamné, est unanime sur le principe de la supériorité du pouvoir civil sur le pouvoir militaire. (Applaudissements à gauche.)

Ce grand principe de la Révolution a subi ces jours derniers une grave atteinte. (Applaudissements à l'extrême-gauche.) Eh bien ! j'affirme que nous avons le droit de critiquer les généraux sans manquer de respect pour l'armée nationale.

L'orateur montre lui aussi dans cette affaire la main des cléricaux et des réactionnaires ; il proteste contre les paroles du commandant Ravary et du général de Boisdeffre devant les assises et il en demande le désaveu. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Si ce désaveu manquait, il n'y aurait plus qu'une République terrorisée par le sabre. (Applaudissements à gauche.)

## DISCOURS DE M. MÉLINE

M. Méline. — Je constate que la justice civile vient de proclamer que les membres des conseils de guerre sont d'honnêtes gens n'obéissant qu'à leur conscience (applaudissements) ; le jury a rendu un verdict applaudi par tout le pays et qui a tourné à la confusion de ceux qui avaient provoqué le procès (applaudissements).

En ce qui concerne les généraux, le ministre de la guerre n'avait aucun ordre à leur donner pour leurs dépositions (applaudissements).

Oh ! sans doute, ils ont été entraînés au delà de ce que comportait le procès, mais il faut considérer ce qui se passe dans l'âme d'un soldat (en pendant huit jours sur la sellette et traité comme un suspect (applaudissements). On injurait les chefs, on les traitait d'incapables. (Bruit.)

M. Jaurès. — J'ai dit et je maintiens que c'est l'irresponsabilité du haut commandement qui prépare les désastres de la patrie !

M. Méline. — C'est vous qui avez provoqué les déclarations dont vous vous plaignez. (Très bien au centre.)

Le président du conseil. — J'affirme le loyalisme de l'armée, qui est l'armée de la nation et de la loi (applaudissements) en dehors et au-dessus de la politique ! Vous ne trouverez pas un officier dans l'armée qui veuille se désolidariser en relevant un attentat contre la patrie. Non ! Vous n'en ferez jamais des prétextes. (Applaudissements.)

Quant à la situation actuelle, elle est bien nette ; si l'agitation continuait, nous serions en présence d'une agitation de parti des plus dangereuses. La vie de la nation est comme suspendue depuis quatre mois à l'intérieur, et au dehors les étrangers se font une joie de répéter le mal que nous disons de nous-mêmes. Ce sera toujours la punition de ceux qui disent du mal de la patrie de l'entendre répéter par les étrangers. (Applaudissements.)

M. Méline montre les dangers de la campagne de presse, puis il ajoute : « Il faut que cela cesse. (Applaudissements au centre) dans l'intérêt de l'armée de la République, du travail de la nation, de la sécurité extérieure, pour reconquérir l'admirable situation que nous avions conquise, il y a quelques mois. »

Il le faut pour ceux qui ont entrepris la campagne et qui risquent de soulever contre eux des inimitiés. Voilà ce que ne voient pas cette élite d'intellectuels (rires) qui se bouchent les yeux et les oreilles. Il y a une plaie que nous voulons cicatriser ; la tâche est difficile, mais elle ne fera pas reculer le gouvernement. (Applaudissements.)

Nous appliquerons les lois ; nous prendrons des mesures disciplinaires avec réflexion, sans passion. A partir de demain personne ne pourra arguer de sa bonne foi pour continuer la lutte. (Applaudissements.)

Nous appliquerons les lois et si les armes que nous avons entre les mains ne sont pas suffisantes (mouvements divers), nous en demanderons d'autres.

Votre vote montrera tout à l'heure que la France sait toujours se ressaisir, et que lorsqu'il y a un péril national il n'y a plus de parti, tout le monde marche la main dans la main. (Vifs applaudissements au centre et à gauche.)

M. Julien Guépin. — Je demande l'affichage.

L'affichage est ordonné à mains levées. (Applaudissements au centre et à droite.)

## DISCOURS DE M. CAVAIGNAC

M. Cavaignac. — Il s'agit d'une question nationale. (Très bien !) Il y a des responsabilités qu'il faut examiner en dehors de toute pensée politique.

J'estime que le général Billot devait se présenter devant le jury et dire toute la vérité (Protestations au centre et à droite). Au lieu de cela il a envoyé des officiers qui devaient nécessairement arriver à dire ce que le ministre aurait dû dire lui-même.

A partir de ce moment M. Cavaignac n'est plus écouté et cette attitude de la Chambre, se livrant aux conversations bruyantes pendant qu'un des leaders est à la tribune est très remarquée. M. Cavaignac comprend et coupe court.

## LES ORDRES DU JOUR

M. Brisson a reçu sept ordres du jour de MM. Dujardin-Beaumetz, Viviani, Gérauld-Richard, Perrier et Lavertujon, Cavaignac, Habert et Hubbard.

Le président du conseil déclare que le gouvernement accepte l'ordre du jour Perrier et Lavertujon qui est ainsi conçu : « La Chambre, approuvant le gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

La priorité est demandée pour l'ordre du jour Dujardin-Beaumetz ainsi conçu : « La Chambre affirmant l'étroite union de la République et de l'armée, respectueuse de l'autorité de la chose jugée et résolue à maintenir en dehors des luttes religieuses la liberté des consciences et l'unité de la patrie, invite le gouvernement à reprendre la tradition démocratique et à passer à l'ordre du jour. »

Elle est repoussée par 337 voix contre 164.

La priorité pour l'ordre du jour Viviani est également repoussée par 379 voix contre 89. L'amendement Viviani était ainsi formulé :

« La Chambre, se refusant à entrer dans l'examen d'affaires particulières, mais résolue à préserver de toute atteinte les principes essentiels de la République, invite le gouvernement à réprimer une manifestation incompatible avec l'esprit de discipline et de devoir qui anime l'armée française, affirme la subordination nécessaire et permanente du pouvoir militaire au pouvoir civil et passe à l'ordre du jour. »

M. Gérauld-Richard. — Je retire mon ordre du jour.

M. Chapuis. — Mes amis et moi voteront l'ordre du jour Perrier et Lavertujon parce que nous voulons exprimer notre confiance dans l'armée nationale. Nous comptons que le gouvernement tiendra sa promesse en poursuivant les auteurs d'une campagne odieuse (Applaudissements et interruptions à l'extrême-gauche.)

M. Chauvin. — Ce sont les jésuites et la Libre Parole qui ont mené la campagne (Bruit.)

MM. Chauvin et Chisneret s'interpellent violemment et échangent des injures. Ils sont sur le point d'en venir aux coups. Les voisins s'interposent.

M. Brisson. — Je rappelle l'attention de la Chambre sur la discussion et je mets aux voix l'ordre du jour Perrier.

Vote de l'ordre du jour de confiance

Pour.... 416 voix

Contre... 41 —

L'ordre du jour de confiance est adopté (Applaudissements prolongés.)

MM. Gauthier et Habert proposent le paragraphe additionnel suivant : « Et rendant hommage à l'armée nationale et au loyalisme de ses chefs. »

M. Méline. — Je reconnais les bonnes intentions de MM. Gauthier et Habert, mais j'ajoute que le gouvernement a déjà rendu hommage au loyalisme de l'armée. Mieux vaut la laisser en dehors des luttes de parti (Applaudissements.)

M. Gauthier. — Dans ces conditions, je retire mon amendement.

## Interpellation Castelin

L'ordre du jour appelle l'interpellation de MM. F. Gauthier de Clagny et Castelin.

M. Gauthier. — Après la déclaration du gouvernement affirmant sa volonté de ré

L'orateur revenant aux conseils de guerre, les accusés d'assassiner les pauvres soldats. (Protestations.)

M. Brisson. — Vous semblez prendre plaisir à provoquer la Chambre. Peut-être espérez-vous susciter un scandale. Mais la Chambre par ses votes antérieurs a mis l'armée au-dessus de vos injures. Je ne proposerai aucune mesure contre vous. (Applaudissements au centre et à gauche.)

M. Roche attaque ensuite les généraux qui ont déposé dans le procès Zola et termine en reprochant de nouveau au général Billot de s'être compromis avec la famille Dreyfus.

Le général Billot. — Je m'abaisserais si je voulais rétorquer à cette tribune. Mais personne ne s'est présenté en mon nom auprès de la famille du traître. Je marche droit devant moi, ni catholique, ni athée, respecté de l'armée. Je méprise ces misérables insinuations. (Applaudissements au centre.)

M. de Beauregard. — Je retire mon interpellation.

La discussion est close.

Cris. — L'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 428 voix contre 54.

#### PROJETS DIVERS

Le projet modifiant le n° 238 du tarif des douanes et établissant un droit sur l'acide borique est adopté par 357 voix contre 44 après déclaration d'urgence.

La Chambre adopte encore un projet de rattachement de la gare de la Nouvelle avec les quais, la proposition de M. Boudriot portant modification à l'heure légale française et le projet portant prorogation au privilège des banques coloniales.

#### L'amnistie en Algérie

MM. Viviani et Samary déposent chacun une proposition tendant à accorder l'amnistie pour tous les condamnés à l'occasion des derniers troubles d'Algérie; ils demandent l'urgence.

M. Viviani dit que l'exemple a été

compris.

M. Barthou. — Il a été si peu compris que nous avons entendu dimanche des paroles odieuses de provocation.

M. Thomson. — Nous appuierons les demandes de grâce, mais nous vous demandons de refuser l'amnistie pour des vols et des pillages dont les auteurs se vantent encore.

M. Millard. — Le vote de l'urgence serait considéré comme une faiblesse; outre les actes de vol et de pillage il y a des provocations au meurtre et au pillage.

Des instructions sont envoyées contre les auteurs, notamment contre M. Max Régis.

Le gouvernement repousse l'amnistie et repousse l'urgence.

L'urgence est rejetée par 377 voix contre 104.

La Chambre décide que l'ordre du jour voté par elle sera affiché à la suite du discours de M. Méline.

M. Brisson annonce qu'il a reçu de M. Cocheroy un projet de douzième provisoire pour le mois de mars.

La séance est levée à 6 heures.

Séance demain à 2 heures.

#### Physionomie de la Séance

Ceux qui étaient venus à la Chambre avec l'espoir d'assister à une séance mouvementée ont été fort déçus. Rarement débat fut plus calme que celui d'aujourd'hui. Le président du conseil, dans un langage aussi catégorique qu'énergique, a fait à M. Hubbard une réponse qui s'adressait en même temps aux autres interpellateurs.

Le succès de M. Méline a été d'autant plus vif que, par ses déclarations précises, il a fait disparaître toutes les préoccupations et toutes les inquiétudes qui pouvaient encore subsister dans certains esprits.

Le gouvernement est résolu à ne pas tolérer la continuation de la campagne, seront donc la responsabilité est engagée; seront donc frappés; si les lois sont insuffisantes le Parlement sera appelé à en fournir de nouvelles au cabinet.

Dans ces conditions, il est permis d'espérer que la situation ne tardera pas à succéder à l'agitation et à la surexcitation des jours derniers. C'est sous cette impression que la Chambre a voté à la presque unanimité l'affichage du discours de M. Méline.

## LE SÉNAT

Séance du 24 février. — Présidence de M. Loubet.

La séance est ouverte à 3 h. 15.

M. Loubet donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. Joseph Fabre :

« Je demande à interpellier le ministre de la guerre sur un abus de pouvoir de son subordonné, le chef d'état-major général; en même temps, je vous prie de vouloir bien ne faire connaître ma demande d'interpellation qu'après la clôture des débats de la cour d'assises. »

« Veuillez agréer, etc. »

« Signé : Joseph Fabre. »

Le président adjointe le ministre de la guerre vient de le prévenir qu'il est retenu aujourd'hui à la Chambre par la discussion d'une interpellation.

Il y a donc lieu d'ajourner à une prochaine séance la fixation de la date de la discussion de l'interpellation Joseph Fabre.

« Plusieurs voix : A un mois ! L'incident est clos. »

Après l'ajournement du projet de loi portant modification du décret-loi du 24 mars 1852, concernant la marine marchande, le Sénat aborde la discussion de la proposition de loi de M. Félix Martin, sur les caisses de retraites des ouvriers et employés de l'industrie.

M. Baudens a la parole sur la discussion générale.

M. Waddington fait remarquer qu'en l'absence du gouvernement, la discussion est impossible. La suite de la discussion est donc renvoyée à samedi.

La séance est levée à 3 h. 50.

#### Autour du Procès Zola

ZOLA ET LA LÉGION D'HONNEUR

Nous lisons à ce propos dans le *Gil Blas* :

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, M. Zola, condamné à une année de prison, pour diffamation, ne sera pas déchu de ses droits de la Légion d'honneur. Les décrets qui réglementent la discipline de l'Ordre ne prévoient, comme cas de radiation d'office que des condamnations à des peines afflictives et infamantes ou celles qui entraînent un citoyen de ses droits politiques.

Or, la peine infligée à M. Zola ne remplit aucune de ces conditions.

Mais, d'autre part, le conseil de l'Ordre est maître absolu de la discipline dans les rangs

de la Légion et il peut, par une décision motivée, prendre contre tel de ses membres, telle mesure qu'il lui convient, la radiation ou la suspension.

Elant donné que M. Zola a été condamné pour diffamation envers l'armée, une question peut se poser encore, à savoir si le conseil de discipline ne prendra pas, à son égard, une mesure sévère.

#### LA QUESTION DU POURVOI. — INTERVIEW DE M. LABORI

Un de nos confrères a interviewé M. Labori, au Palais de Justice :

« J'ignore encore, nous a-t-il dit, si M. Zola va se pourvoir en cassation. On discute la question aujourd'hui. »

« Du reste, le pourvoi n'étant pas suspensif, M. Zola peut être appelé à se constituer prisonnier dès le quatrième jour qui a suivi la condamnation. »

« M. Zola, nous dit en outre M. Labori, croit qu'on ne lui infligerait que six mois de prison. Mais il ne s'agit pas, quand même, qu'on lui en ait compté le maximum. »

C'est aujourd'hui qu'une réunion aura lieu chez M. Labori. On discutera sur la question de savoir s'il y a opportunité à se pourvoir en cassation.

Mais, nous croyons que M. Zola est plutôt d'avis de ne pas exalter davantage l'opinion publique et de faire sa prison, où il pourra achever son nouveau livre.

A 7 h. du soir aujourd'hui, Zola et le général de l'Aurore ne se sont pas encore pourvus en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises de la Seine; mais, suivant la *Liberté*, ils se pourvoiront certainement et c'est M. Bolvin-Champeaux qui présentera leur pourvoi.

#### IMPRESSION DES JURÉS

Interview de M. Destrieux

Le Temps a interviewé aujourd'hui un juré M. Destrieux; notre confrère raconte ainsi cette interview :

Nous avons rencontré le chef du jury, M. Destrieux, dans un café de la rue de la Chapelle, où modestement il recevait à midi, les félicitations de camarades et d'amis.

Car il faut le dire pour être sincère, les habitants de l'établissement, proclamant très haut que le jury avait sagement répondu, que ces douze citoyens avaient bien mérité de la reconnaissance des patriotes; Zola, décidément ne nous semble pas populaire à la Chapelle; mais en retour on y louangeait le chef du jury qui concédait que nous nous avons fait notre devoir, voilà tout.

M. Destrieux est un gros marchand de bois de la rue de la Chapelle, grand, fort, la figure érudite, barrée d'une moustache grise; il passe pour un commerçant laborieux et aisé; il possède plusieurs chantiers et ne cache point combien cet éloignement forcé a été préjudiciable à ses affaires.

« Ce vingt-trois, dit-il, me coûtait au moins 2.000 francs. Enfin, il a fait son devoir; on va donc pouvoir se remettre maintenant à son commerce et à ses occupations. »

« Ni moi ni mes collègues du jury ne nous en plaindrions certes, ajoute-t-il. Mais il ne faudrait pas être sous-entendu par le Palais de Justice pour des affaires pareilles si l'on voulait travailler en paix. »

A l'écart cependant M. Destrieux nous raconte ses impressions :

« Elles sont fort simples, d'ailleurs, nous fait-il observer, et très nettes; tout d'abord je dois dire que ces débats ont été pour moi, pour nous tous évidemment, d'un intérêt considérable; nous n'avons rien perdu des détails d'audience et malgré la fatigue que nous ressentions, nous écoutions sans aucune distraitance; seuls peut-être les experts furent un peu longs, leurs dépositions entraînaient par instants, mais tout le procès fut, en réalité, très passionnant. »

« C'est donc une consolation pour nous, qui avons dû négliger nos travaux habituels et subir ainsi de réels préjudices d'avoir assisté à de pareils débats et puis notre conviction aux sources mêmes. »

« La question qui nous était posée nous apparaissait comme fort simple. Zola avait-il diffamé les chefs de notre armée, oui ou non? Tout était là. »

« On ne nous demandait pas de nous prononcer sur autre chose que sur ce fait de la diffamation et nous n'avions pas en effet à juger sur d'autres points que sur celui là; nous ne devions en rien nous préoccuper de savoir si Dreyfus était coupable ou innocent, si Esterhazy avait ou non écrit le bordereau, si le jugement du conseil de guerre de 1894 avait été légal ou illégal. »

« Nous devons simplement examiner si Zola s'était rendu coupable d'injures envers certains officiers; la question à notre avis était ainsi nettement délimitée. Il s'agissait, nous l'avons vu, de la diffamation pure et pas d'autre chose. »

« Toute considération ayant trait à l'affaire Dreyfus devait être écartée de notre esprit et à l'heure du verdict je vous assure que j'ai fait un consciencieux effort pour éloigner de ma mémoire tout ce qui au cours de ces débats avait été discuté, quoique n'ayant pas de rapport avec le fait même de la diffamation et j'ai pesé seulement en moi les arguments qui traitaient de la question véritable. »

« — Zola a-t-il réellement diffamé notre état-major général ? »

« — En mon âme et conscience j'ai estimé que oui et j'ai conformé mon vote à cette opinion. »

La Patrie a de son côté interviewé deux jurés.

#### Interview de M. Chevannier

Quand nous nous présentons à huit heures, chez M. Chevannier, 3, rue Monge, il vient de rentrer du Palais; M. Chevannier tient un commerce de vins, déjà dans l'arrière-boutique, il est à table au milieu des siens; l'honorable juré est souriant.

« Oh ! nous dit-il, je ne vous dissimulerai nullement la satisfaction que j'éprouve d'en avoir fini; j'ai passé donc que durant vingt-trois jours, j'estime d'ailleurs le commencement de la session mes collègues et moi avons été constamment sur brèche; je vous assure que nous communions à être à bout de forces, et puis, voyez-vous, il y a des choses que, malgré la volonté que l'on a d'être calme, on ne peut entendre dire sans en éprouver une terrible sensation de malaise, et Dieu sait si sous ce rapport nous avons été mis à l'épreuve, car nous étions de bon Français, et si nous n'avions eu la crainte de provoquer un cas de cassation, nous eussions à maintes reprises manifesté les sentiments sur lesquels on est maintenant irrévocablement fixé. »

« Oui, nous nous étions du même avis, et la meilleure preuve en est que notre verdict a été rendu à l'unanimité sur les deux questions qui nous étaient posées. »

« Pour les circonstances atténuantes, il y a eu un peu de ce que quelques-uns de nos collègues étaient mal renseignés au sujet de la peine qui devait être la conséquence du verdict. »

Nous posons discrètement à M. Chevannier une question au sujet de certains

manœuvres tentées auprès des jurés pendant l'affaire Zola.

« C'est très vrai, nous répond M. Chevannier, six de mes collègues et moi nous avons reçu, il y a quelques jours, un petit bon dans lequel on nous offrait à peu près 10.000 fr. qui nous seraient remis par une main inconnue si Zola était acquitté. »

« La façon même dont était dirigée cette tentative de corruption nous fit immédiatement comprendre qu'il ne s'agissait que d'une fumisterie; néanmoins nous en informâmes le président des assises qui lui aussi fut de cet avis. »

L'éloquence de M. Labori et de M. Clémenceau paraît avoir eu une influence nulle sur les idées de M. Chevannier; ce qui l'a le plus frappé dans le plaidoyer de l'ancien député du Var, c'est une erreur matérielle absolue.

« Comme d'habitude, dit-il, s'est élevée en parlant de Châtelet et du traitement qui lui est infligé en Nouvelle-Calédonie. »

« Il y a quelques mois, en effet, un de mes clients, sous-officier d'infanterie de marine, retour de la Nouvelle, où il a gardé Châtelet, m'a raconté que le traitement auquel est soumis l'ex-sous-officier est identiquement le même, moins peut-être certaines précautions que celui de Dreyfus à l'île du Diable. »

« Vous conviendrez que si tous les renseignements apportés par la défense étaient aussi exacts que celui que je viens de vous citer, nous aurions bien fait de n'y prêter qu'une oreille discrète. »

Pendant que nous nous entretenons avec M. Chevannier, une cinquantaine de clients ordinaires défilent devant le comptoir; tous sans exception, avec une chaleur étonnante, félicitent le patron sur l'œuvre de justice à laquelle il a contribué. Lui-même le leur répond : « J'ai fait mon devoir de Français, comme je suis prêt à le faire partout où il le faudra, quand il le faudra. »

#### M. Victor Bernier

M. Victor Bernier, autre membre du jury, est un monsieur en culotte. Nous le trouvons dans les bureaux de son atelier au milieu de ses employés, et il veut bien nous faire part de ses impressions.

« Je me félicite, dit-il, du verdict rendu. C'est le juste châtiment qu'il convenait d'infliger aux insulteurs de l'armée. D'ailleurs, nous ne pouvions pas juger différemment et nous n'avons fait qu'appliquer la loi. Qu'on ne vienne pas dire, comme l'a fait la défense, que nous avons obéi aux injonctions du gouvernement ou à celles des généraux, car nous ne nous sommes inspirés que des intérêts supérieurs de la patrie et de l'honneur de l'armée. »

« — Que pensez-vous, lui demandons-nous de l'attitude de Zola et de M. Labori ? »

« — Zola, nous réplique-t-il avec un sourire de pitié, je préfère ne rien dire; quant à Labori, il nous a parlé de tout excepté de l'accusation qui pesait sur son client; il a toujours parlé à côté de l'affaire. J'espère, nous dit M. Bernier en terminant, que les affaires vont reprendre et que l'apaisement se fera. »

#### HUIT CENTS MILLE FRANCS D'HONORAIRES

Dans le monde de la Basoche et du Palais, on affirme que le chiffre des honoraires de M. Labori dans l'affaire Zola est de huit cent mille francs. Quinze audiences, des centaines de conclusions, sept ou huit heures de plaidoirie, tout a été le labeur de M. Labori pour huit cent mille francs. Excusez du peu.

#### ADRESSES A L'ARMÉE

Tournon. — Une magnifique couronne de laurier, de chêne et d'olivier, nouée par un large ruban tricolore portant l'inscription : « Vive l'Armée » ayant été déposée sur le socle de la statue du général Rampon a été enlevée par l'employé des eaux de la ville.

On croit que cet individu aurait agi de sa propre autorité.

Le cri de : « Vive l'Armée ! » serait-il devenu séditieux en France ?

Toulon. — Les avocats du barreau de Toulon, imitant leurs confrères de Lyon, ont profondément indignés des attaques odieuses dirigées contre l'armée, adressent à M. le général de Boisdeffre, chef d'état-major de l'armée française, leurs respectueuses félicitations pour son attitude énergique devant la Cour d'assises de la Seine.

L'adresse est couverte de signatures.

Chalon-sur-Saône. — Huit avocats de Chalon ont adressé l'expression de leur respectueuse confiance aux chefs de l'armée.

LES JURÉS DE L'ARDÈCHE

Privas. — Ce matin, à l'ouverture des assises de l'Ardeche, les jurés ont adressé la dépêche suivante aux jurés de la Seine :

« Monsieur le président du jury de la Seine, »

« Vos collègues de l'Ardeche vous félicitent de votre attitude correcte et patriotique. »

Cette adresse était signée par tous les jurés.

#### LE CAPITAINE NIESEL

Paris. — Cent trente journaux ont annoncé qu'une punition de 30 jours d'arrêts disciplinaires avait été infligée au capitaine Niesel à la suite des incidents qui se sont produits dans les couloirs du palais de justice au cours du procès Zola.

La nouvelle est complètement inexacte. Il n'a été pris aucune mesure disciplinaire vis-à-vis de cet officier.

#### LE MEETING DE LA SALLE CHAYNE

Paris. — Une information judiciaire est ouverte au sujet des propos tenus dimanche dernier à la réunion de la salle Chayne, au cours de laquelle MM. Max Régis, Pradel, Millevoye et Georges Thibaud ont pris la parole.

#### Le Verdict d'hier & la Presse

Tous les journaux commentent longuement le verdict qui frappe M. Zola. La plupart applaudissent de tout cœur l'arrêt qui frappe celui qui, en travaillant à la démolition de l'armée, travaillait à la démolition de la patrie française. Ils félicitent vivement le jury, ils proclament que le verdict d'hier est le verdict de l'honnêteté, du bon sens, du patriotisme, qu'il est bien tel que la nation l'exigeait et qu'il ne pouvait pas être autre que celui-là.

M. Zola a-t-il réellement diffamé notre état-major général ?

« — En mon âme et conscience j'ai estimé que oui et j'ai conformé mon vote à cette opinion. »

La Patrie a de son côté interviewé deux jurés.

Quand nous nous présentons à huit heures, chez M. Chevannier, 3, rue Monge, il vient de rentrer du Palais; M. Chevannier tient un commerce de vins, déjà dans l'arrière-boutique, il est à table au milieu des siens; l'honorable juré est souriant.

« Oh ! nous dit-il, je ne vous dissimulerai nullement la satisfaction que j'éprouve d'en avoir fini; j'ai passé donc que durant vingt-trois jours, j'estime d'ailleurs le commencement de la session mes collègues et moi avons été constamment sur brèche; je vous assure que nous communions à être à bout de forces, et puis, voyez-vous, il y a des choses que, malgré la volonté que l'on a d'être calme, on ne peut entendre dire sans en éprouver une terrible sensation de malaise, et Dieu sait si sous ce rapport nous avons été mis à l'épreuve, car nous étions de bon Français, et si nous n'avions eu la crainte de provoquer un cas de cassation, nous eussions à maintes reprises manifesté les sentiments sur lesquels on est maintenant irrévocablement fixé. »

journaux radicaux notamment la *Liberté*, s'indignent respectueusement devant le verdict, tout en continuant à protester contre la pression exercée, de diverses façons sur le jury, au cours des débats.

Les dreyfusards purs, après avoir vivement félicité M. Zola de sa condamnation, qui ne peut que le grandir, protestent contre le verdict, qui « montre que nous entrons, disent-ils, dans une nouvelle ère de proscriptions religieuses et qui, en livrant la République aux prêtres et aux généraux (1), nous ramène au point où nous en étions au lendemain du Seize Mai. »

Ils déclarent que la condamnation n'empêchera pas le triomphe de la vérité et la révision.

#### JOURNAUX DU MATIN

Voici quelques appréciations intéressantes dans notre dernière heure de ce matin :

Le Figaro (Maurice Barrès) : « Du fait que le jury... »

Voici la Cour, le maximum ! Je renonce à décrire le tourbillon, la fraternité, la joie de cette fin de journée. Dans cet immense délire où tous se félicitaient de voir échouer la conspiration de l'étranger, quelques cris sinistres de mort retentissent. Je ne sais si je me trompe, on était pourtant plus heureux que disposé à la vengeance. Ah ! si c'était la fin de cette affreuse guerre civile !

Il m'est apparu avec évidence que M. Clémenceau n'était plus en mesure de remonter le terrible courant où son jour passe le nôtre; mais si M. Zola veut bien abandonner la tâche qu'il s'est trop légèrement donnée, que la nation reprenne et que ses maladroits avocats d'ailleurs rendent odieux, son caractère privé demeurant intact, ses nobles qualités d'homme, nous le pourrions, pour un bref instant, avec indulgence de ce grave incident qui a troublé le pays, c'est vrai, mais où les braves gens se sont comptés, où les Français ont repris un sentiment plus fort de la patrie.

#### De l'Echo de Paris (Editorial) :

Il a été permis à un syndicat cosmopolite d'essayer une œuvre de désorganisation nationale, au risque de livrer demain la France à la merci de ses adversaires, avec un état-major entraîné dans la boue, un service de renseignements dépourvu de souplesse et de précision, un plus profond de l'armée.

Il a été possible de mener une campagne de presse étayée de fausses nouvelles, de pièces tronquées, de rapports et d'expertises, de personnages fantaisistes ou étrangers, d'agissements enfin, pendant quinze audiences, toléré, par tous les subterfuges, toutes les arguties, un essai de réhabilitation du traître. Justement, et légalement condamné. M. Labori, M. Clémenceau ont eu le bon sens de tout affirmer, et il ne reste que des mots !

Les jurés, admirables de sénérité et de sang-froid, ont écouté et prononcé.

#### De l'Autorité (Paul de Cassagnac) :

Bravo ! les jurés ! Bravo !

Quoi ! à lui qui disait la revanche d'Albion : « Dieu des Juifs tu l'emporteras ! » et se croyait vainqueur; à lui qui, du haut de ses pyramides de volumes, s'imaginait que quarante siècles le complèteraient, il se fâche, outre-crevé, citrouille éventrée, sur les quelques mots d'un peuple déloyal à l'angoisse, à pouvoir désormais piétiner du talon de sa botte.

Où, dans sa démente surhumaine, il se croyait le dernier, le plus illustre des Machabées.

Machabée, l'est, mais comme le comprend le voyou qu'il aime et qui chante : cadavre que le fleuve roue, véritable et le ventre ballonné; charogne littéraire que les Français sur les rives saluent en disant : « Laissez passer la justice du Peuple ! »

#### JOURNAUX DU SOIR

De la République Française :

Aujourd'hui le calme est revenu avec la certitude que devant ce quatrième arrêt rendu par le pays tout entier, comme d'habitude, le jury n'a pas hésité à se prononcer sur le propre verdict.

Toutes les circonstances extérieures à la cause semblaient plaider l'indulgence, le trouble profond des esprits, les doutes impressionnants apportés à la barre par les sommations de l'intelligence et sur tout les traditions touchant la liberté presque absolue de la presse soutenue pour ainsi dire par l'impunité, mais entre chose est d'échanger des injures entre partis politiques, autre chose est de s'attaquer à l'armée, autre chose est de la diffamer.

De la République Française :

Aujourd'hui le calme est revenu avec la certitude que devant ce quatrième arrêt rendu par le pays tout entier, comme d'habitude, le jury n'a pas hésité à se prononcer sur le propre verdict.

Toutes les circonstances extérieures à la cause semblaient plaider l'indulgence, le trouble profond des esprits, les doutes impressionnants apportés à la barre par les sommations de l'intelligence et sur tout les traditions touchant la liberté presque absolue de la presse soutenue pour ainsi dire par l'impunité, mais entre chose est d'échanger des injures entre partis politiques, autre chose est de s'attaquer à l'armée, autre chose est de la diffamer.

De la République Française :

Aujourd'hui le calme est revenu avec la certitude que devant ce quatrième arrêt rendu par le pays tout entier, comme d'habitude, le jury n'a pas hésité à se prononcer sur le propre verdict.

Toutes les circonstances extérieures à la cause semblaient plaider l'indulgence, le trouble profond des esprits, les doutes impressionnants apportés à la barre par les sommations de l'intelligence et sur tout les traditions touchant la liberté presque absolue de la presse soutenue pour ainsi dire par l'impunité, mais entre chose est d'échanger des injures entre partis politiques, autre chose est de s'attaquer à l'armée, autre chose est de la diffamer.

De la République Française :

Aujourd'hui le calme est revenu avec la certitude que devant ce quatrième arrêt rendu par le pays tout entier, comme d'habitude, le jury n'a pas hésité à se prononcer sur le propre verdict.

Toutes les circonstances extérieures à la cause semblaient plaider l'indulgence, le trouble profond des esprits, les doutes impressionnants apportés à la barre par les sommations de l'intelligence et sur tout les traditions touchant la liberté presque absolue de la presse soutenue pour ainsi dire par l'impunité, mais entre chose est d'échanger des injures entre partis politiques, autre chose est de s'attaquer à l'armée, autre chose est de la diffamer.

De la République Française :

Aujourd'hui le calme est revenu avec la certitude que devant ce quatrième arrêt rendu par le pays tout entier, comme d'habitude, le jury n'a pas hésité à se prononcer sur le propre verdict.

Toutes les circonstances extérieures à la cause semblaient plaider l'indulgence, le trouble profond des esprits, les doutes impressionnants apportés à la barre par les sommations de l'intelligence et sur tout les traditions touchant la liberté presque absolue de la presse soutenue pour ainsi dire par l'impunité, mais entre chose est d'échanger des injures entre partis politiques, autre chose est de s'attaquer à l'armée, autre chose est de la diffamer.

De la République Française :

Aujourd'hui le calme est revenu avec la certitude que devant ce quatrième arrêt rendu par le pays tout entier, comme d'habitude, le jury n'a pas hésité à se prononcer sur le propre verdict.



